

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du 17 Décembre 2019

Membres présents : 9

Membres excusés : 2 PEQUIGNOT Alain et BARTHET-FAVART Véronique

Membre absent : 0

- Ordre du jour :
- Recours gracieux de l'ASEG contre le permis de construire Accor Diag Immo
 - Recensement de la population 2020
 - Forêt
 - Echange parcelles boisées avec Monsieur Droz-Vincent
 - Droit préemption parcelle A 131
 - Terrain pour Espatial
 - Soumission au régime forestier parcelle A 92 et bail rural
 - Droit préemption parcelles A253-254 et 292
 - Travaux 2020
 - Ouverture de crédits d'investissement 2020
 - Affaires diverses

Monsieur le maire demande à ce qu'un nouveau point soit ajouté à l'ordre du jour, concernant le périmètre Ramsar. Accord du conseil

1. Intégration des zones humides dans un site Ramsar

Intervention de Mme Geneviève Magnon du Syndicat Mixte Haut Doubs Haute Loue pour présenter la convention Ramsar sur les zones humides.

Ce projet de labélisation n'impose pas de réglementation supplémentaire sur les zones concernées.

Il s'agit de donner un label pour reconnaître et mettre en valeur des zones humides et notamment des tourbières.

Le Syndicat mixte propose que le lac de St Point Lac soit intégré dans le périmètre Ramsar, notamment pour préserver les frayères à brochets.

Le Conseil municipal accepte que le lac et les roselières fassent partie du site Ramsar.

2. Recours gracieux de l'ASEG contre le permis de construire Accor Diag Immo

Accor Diag Immo a déposé un permis de construire pour réhabiliter la « ferme Girardet » en 9 logements. Ce permis est conforme au PLU de la commune et l'ABF a donné un avis favorable au projet.

Le permis de construire a été accordé le 4 octobre 2019.

Le 4 décembre 2019, la commune a reçu un recours gracieux de l'ASEG (Association de Sauvegarde de l'Environnement des Grangettes) demandant au maire de retirer le permis de construire afin d'éviter la démolition du bâtiment.

Monsieur le maire a réuni le propriétaire de la ferme, le promoteur, l'architecte, le service instructeur, le responsable des bâtiments de France et les représentants de l'ASEG.

Il en est ressorti que le bâtiment est en très mauvais état et ne peut être conservé.

Un compromis a été trouvé pour une reprise des linteaux existants et des inscriptions de la porte d'entrée (date) et une modification de la hauteur du projet et de la couleur des façades.

Un permis modificatif sera déposé.

3. Recensement de la population

La commune sera recensée du 16 janvier au 15 février 2020. La Commune a recruté Mme Isabelle Viennet en tant qu'agent recenseur et le conseil fixe sa rémunération.

4. Forêt

- La parcelle 4 a été exploitée (environ 300 m³).

Les hêtres de la parcelle 9 sont coupés et feront l'objet d'une vente en grumes, de bois énergie et d'une vente entre habitants.

La commission se réunira pour estimer le volume d'un lot de 2 frênes secs.

- Demande de Monsieur Droz-Vincent Michel de Gilley pour échanger une parcelle boisée avec la commune. La commission s'est réunie pour estimer la valeur des 2 parcelles concernées. Le Conseil donne un accord de principe pour échanger la parcelle B230 avec la parcelle A152.
- Vente de la parcelle boisée A 131 (77 ares) de André Yvette à Bouhelier Vincent : la commune ne préempte pas.
- La commission propose plusieurs sites envisageables pour Espatial. M. Parrod se rendra sur place.
- La commune a fait l'acquisition de la parcelle A92 à Mme Farion. Il s'agit de louer la partie prairie (23.65 ares) à Monsieur Pacquelet et de soumettre la partie boisée (22.45 ares) au régime forestier. Le Conseil autorise le maire à signer le bail avec Monsieur Pacquelet Eric et reporte sa décision concernant la soumission au régime forestier.
- Vente des parcelles boisées B253, B254 et B292 appartenant à Bouillier Noëlle à Rousseau Jean-Louis (78.80 ares) : la commune ne préempte pas.

5. Travaux 2020

Le Conseil municipal fait le point sur les travaux prévus ou à prévoir en 2020 :

- Clocher de l'Eglise : les travaux doivent débuter en avril 2020 (67 380 € HT). La TVA fera l'objet d'un prêt relais. Des demandes de prêt de 30 000 € seront faites auprès de différentes banques.
- Grilles de l'Eglise et rampe d'accès au logement communal : ces travaux sont commandés à l'entreprise Moureaux de Mouthe.
- Les ralentisseurs ont été refaits par l'entreprise Colas. Reste la peinture.
- Abaissement de l'intensité des lampadaires leds (devis de 1380 € HT accepté) et étude pour économie d'énergie sur l'ensemble du parc d'éclairage public (demande d'aide au SYDED).
- Prévoir de chauffer une partie du local communal + isolation
- Entretien des chemins (chemin de la vierge, chemin des chables et route de Malpas).

6. Ouverture des crédits 2020

Le Conseil accepte d'ouvrir des crédits d'investissement pour 2020 dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2019, afin de payer les factures avant le vote du budget.

7. Affaires diverses

- Eau : tous les compteurs ont été posés et le système de télé-gestion sera opérationnel en janvier 2020. De nouveaux compteurs ont été posés sur les conduites de la commune pour connaître les consommations exactes. La commune a rdv le 19 décembre avec la société Naldéo chargée de faire un diagnostic du réseau d'eau potable.
- Un stagiaire de la colonie propose d'installer un parcours de course d'orientation dans la forêt communale. Accord de principe pour participer aux frais.
- Repas des personnes de plus de 65 ans au restaurant La Ferme le vendredi 20 décembre à 12 h. 6 colis seront à distribuer aux personnes de plus de 80 ans qui ne participent pas au repas.
- La commune a reçu un devis pour élaguer quelques arbres sur la commune (710 € HT). Accord du conseil.
- Les vœux du maire auront lieu le Dimanche 12 janvier 2020 à 11 h.

La séance est levée à 22 h 45
Les Grangettes, le 19 décembre 2019.
Le Maire,

